Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Bretagne

OVINS VIANDE

Référentiel technique et économique ovin viande Centre-Ouest

ÉLEVAGE OVIN VIANDE – CAMPAGNE 2020

Ce document contient des références techniques et économiques utilisées pour la mise à jour des cas-types. Elles peuvent servir de base pour l'analyse de résultats observés comme pour l'étude de projets (installation, création d'atelier, modification de système, etc.).

Ces références proviennent des données observées dans les exploitations du réseau INOSYS, complétées par d'autres sources (appui technique, cotations, etc.)

RÉFÉRENCES ÉCONOMIQUES

Produits

Agneaux (€/kg de carcasse)

Système (réf. Cas-type)	2020	2019
Limousin – Brebis Limousine (SR)	6,70	6,50
Limousin-Poitou-Charentes – Agnelage de saison (SH-S6)	6,85	6,20
Limousin-Poitou-Charentes – 2 périodes d'agnelage (SHB-S5)	7,00	6,50
Poitou-Charentes – Agnelage de contre-saison (C2)	7,15	6,65
Pays de la Loire-Deux-Sèvres - Intensif (S2)	7,00	6,65
Pays de la Loire – Herbager (S4)	7,00	6,55
Bretagne – Prolifique (S1)	6,75	6,15

Réformes (€/tête)

	2020	2019
Limousin - Brebis races herbagères	60	60
Limousin - Brebis races rustiques et prolifiques	35	35
Limousin – Béliers	60	60
Poitou-Charentes - Brebis	65	65
Pays de la Loire – Brebis	68	68
Bretagne – Brebis	60	60
Ouest – Béliers	80	80

Laine (€/kg)

	2020	2019
Races herbagères	0,20 €	0,40 €

COLLECTION RÉFÉRENCES

INSTITUT DE L'ELEVAGE idele

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRES D'AGRICULTURE

inosys RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Races rustiques	0,20 €	0,30 €

Quantité de laine par brebis : races herbagères 2 kg, Limousine 1kg

Achat de reproducteurs (€/tête)

	2020	2019
Agneau	400	380
Antenais	480	450
Agnelles - races rustiques	135	135
Agnelles - races herbagères et prolifiques	150 à 200	150 à 200

Cultures (€/tonne)

	2020	2019
Céréales (cession interne)	150 €	130 €
Blé	175 €	160 €
Maïs	165 €	155 €
Tournesol	380 €	365 €
Colza	380 €	365 €

Charges opérationnelles

Approvisionnements surfaces

Semences	2020	2019
Céréales /kg	0,75 €	0,75 €
Méteil / ha	206 €	206 €
Prairies /ha	150 €	150 €
Luzerne /ha	310 €	310 €
Maïs /ha	200 €	200 €

Engrais et produits de traitements	2020	2019
N (€/unité)	0,96 €	1,00 €
P (€/unité)	1,03 €	1,09 €
K (€/unité)	0,45 €	0,45 €
Amendements (€/tonne)	35,1 €	34,5 €
Traitement maïs (€/ha)	95 €	95 €

Fournitures pour fourrages (€/ha)	2020	2019
Ficelle/ha (3 kg/ha)	11 €	11 €
Plastique enrubannage/ha	70 €	70 €
Bâche ensilage/ha (10 à 13 kg/ha)	21 €	21 €

Alimentation

	2020	2019
Céréales autoconsommées (€/tonne)	150	130
Céréales achetées (€/tonne)	195	175
Tourteau soja (€/tonne)	380	360
Tourteau colza (€/tonne)	300	280
Complémentaire azoté (€/tonne)	350	350
Aliment complet agneau (€/tonne)	300	300
Luzerne déshydratée (€/tonne)	230	230
Minéraux (€/kg)	0,75	0,74
Poudre de lait (€/kg)	2,3	2,15

Frais de reproduction

	2020	2019
Eponge & PMSG (€/brebis)	5,00	5,00
IA en mélange (€/brebis)	6,50	6,50
IA en paternité (€/brebis)	10,0	10,0
Mélatonine (€/brebis)	5,10	5,10
Echographie avec dénombrement (€/brebis)	1,20	1,20
Echographie sans dénombrement (€/brebis)	0,90	0,90

Frais vétérinaires (€/brebis)

	2020	2019
Limousin – races rustiques	7,50	7,50
Limousin – races herbagères	8,00	8,00
Limousin-Poitou-Charentes – avec Wolfarthia	8,50	8,50
Poitou-Charentes – sans Wolfarthia	8,00	8,00
Pays de la Loire	7,70	7,50
Bretagne	7,00	5,00

Autres frais d'élevage

	2020	2019
Tonte (brebis et agneaux)/brebis	2,20	2,00
Chien (charges annuelles pour 1 chien)	500	300
Cotisations (appui technique, équarrissage) et identification – forfait/élevage	260	260
Cotisations (GDS, équarrissage) et identification – forfait/brebis – Lim.-PC-PL	1,62	1,62
Cotisations (GDS, équarrissage) et identification – forfait/brebis – Bretagne	2,32	2,32
Frais de commercialisation et certification – Limousin, Poitou-Charentes (€/brebis)	3,00	3,00
Frais de commercialisation et certification – Pays de la Loire, Bretagne (€/brebis)	4,00	4,00
Petit matériel (€/brebis)	1,65	1,65
Paille (€/tonne) – Limousin	85	80
Paille (€/tonne) – Pays de la Loire et Bretagne	65	65
Paille (€/tonne) – Poitou-Charentes	55	50

Capital mobilisé par l'atelier

Capital bâtiment (prix neuf)

	2020-2019
Bergerie avec aménagements (€/m²)	140 €/m²
Coût/brebis logée avec couloirs d'alimentation et de circulation	450 €/brebis
Tunnel isolé/m² avec couloir tracteur	120 €/m²
Tunnel isolé/m² sans couloir tracteur	80 €/m²
Bâtiment stockage fourrage/m² (bardé sur 3 côtés, non bétonné)	90 à 110 €/m²
Parc de contention (selon équipement)	6 000 à 10 000 €
Cornadis/ 3 m linéaire	120 €
Cellule 250 quintaux (selon équipement)	3 000 à 3 500 €
Silo rigide (3 à 6 tonnes)	2 000 à 2 500 €
Vis d'alimentation (pour 300 agneaux)	2 500 €
Distributeur mobile de concentré (selon équipement)	20 000 à 25 000 €

Clôtures et autres aménagements fonciers (prix neuf)

	2020-2019
Grillage (hauteur 90 cm, 1 rang barbelé, sans pose)	1,5 €/ml
Electrique high tensile	1,2 €/ml
Electrique mobile (kit complet en 3 fils)	1,4 €/ml
Filet électrique	2 €/ml

Capital cheptel reproducteur (€/tête)

	2019-2018
Brebis	100
Agnelle	130
Béliers	250
Réformes	60
Agneaux < 1 mois	35
Agneaux 1 - 2 mois	60
Agneaux 2 - 3 mois	80
Agneaux > 3 mois	100

RÉFÉRENCES TECHNIQUES

Alimentation

Bassin	Agnelage	Chargement indicatif	Conduite	Fourrage (kg MS)	Concentré (kg brut)
Est	Printemps	6 brebis	Agnelage unique de printemps	150 kg	100 kg
Est	Fractionné	7 brebis	2 périodes d'agnelage, lactation de printemps à l'herbe	200 kg	150 kg
Est	Fractionné	6 brebis (hors parcours)	Système brebis Limousine (agneaux de bergerie et agnelles de reproduction)	280 kg	150 kg
Ouest	Fractionné	8 brebis	Lactation de printemps à l'herbe	230 kg	180 kg
Ouest	Fractionné	9 brebis	Toutes lactations en bergerie	250 kg	220 kg
Ouest	Fractionné	9 brebis	Système intensif prolifique herbager, 2 périodes d'agnelage	250 kg	250 kg
Ouest	Fractionné	10-12 brebis	Système intensif fourrager	350 kg	280 kg

(Bassin Est : Limousin, Charente et Vienne ; Bassin Ouest : Bretagne, Pays de la Loire et Deux-Sèvres)

Consommation annuelle de minéraux/ brebis : en plus des blocs, compter 3 à 5 kg en cas d'utilisation de tourteau et non de CAMV

Consommation de concentré/agneau

Bergerie	80 à 90 kg
Complémentés à l'herbe (ou finis en bergerie)	40 à 60 kg

% d'agneaux à l'allaitement artificiel

Prolificité > 2	10%
1,7 < Prolificité < 2	5%

Autres références

Age à la vente des agneaux

Agneaux de bergerie	Avant 90 jours	10 %
	90 à 120 jours	60 %
	120 à 150 jours	30 %
Agneaux d'herbe	Avant 120 jours	10 %
	120 à 150 jours	60 %
	150 à 200 jours	30 %

Besoin en paille litière et production de fumier

Besoin annuel en paille par brebis (agneaux compris)

Système herbager sans contre-saison	50 kg
Système herbager avec contre-saison	60 à 70 kg
Système intensif	80 à 100 kg

Production de fumier

Pour la quantité de fumier disponible à l'épandage, compter 5 à 6 fois la quantité de paille apportée en litière.

AIDES

Aide ovine

Montants 2019 par brebis

Nature	Conditions	Montant
Aide de base	Cheptel > 50 brebis	22,30 €
Majoration (avec transparence des parts PAC)	500 premières brebis	2 €
Aide nouveau producteur	Les 3ères années après la création du troupeau	6,35 €

Remarque : rétropolation de l'effectif primé si moins de 0,5 agneau vendu par brebis

ICHN

En zones défavorisées, montants majorés pour les éleveurs ovins (au moins 50% des UGB), avec un niveau variable selon le chargement (plages fixées par les départements).

Dans la limite de 75 ha primables par exploitation (avec transparence des parts PAC) :

- Une part fixe de 70 € sur 75 ha.
- Une part variable, dégressive au-delà de 25 ha et plafonnée à 50ha. Pour les éleveurs ovins ou caprins (au moins 50% des UGB totaux), ce montant unitaire est majoré de :
  - 10% en zone de montagne,
  - 30% en zone de piémont et défavorisée.

Montants unitaires de la part variable pour la plage optimale de chargement :

Zone	Chargement	Montant majoré/ha
Montagne	25 premiers hectares	258,5
	25 hectares suivants	172,32
Piémont	25 premiers hectares	124,80
	25 hectares suivants	83,20
Zone défavorisée	25 premiers hectares	110,5
	25 hectares suivants	73,66

La part fixe et la part variable sont modulées en fonction du chargement.

Document édité par l'Institut de l'Elevage - 149 rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12 - www.idele.fr
février 2021 - ISSN : 2416-9617 - Référence Idele : 00 20 502 070 - Réalisation : Katia Brulat - Crédit photos : Chambres d'agriculture

Ont contribué à ce dossier :
Vincent Bellet - Institut de l'Elevage - Vincent.bellet@idele.fr
Nathalie Augas - Chambre d'agriculture de la Charente - nathalie.augas@charente.chambagri.fr
Danielle Sennepin - Chambre d'agriculture de la Creuse - danielle.sennepin@creuse.chambagri.fr
Céline Clément - Syndicat ovin des Deux-Sèvres - sdeovin79@gmail.com
Béatrice Griffault - Chambre d'agriculture de la Vienne - beatrice.griffault@vienne.chambagri.fr
Marie-Line Barjou - Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne - ml.barjou@haute-vienne.chambagri.fr
Maurane Beaumont - Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire - maurane.beaumont@pl.chambagri.fr
Laurent Fichet - Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire - laurent.fichet@pl.chambagri.fr
Stéphane Migné - Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire - stephane.migne@pl.chambagri.fr
Alain Gouëdard - Chambre d'agriculture de Bretagne - alain.gouedard@bretagne.chambagri.fr
Jean-François Renaud – Chambre d'Agriculture de l'Indre - jean-francois.renaud@indre.chambagri.fr

INOSYS – RÉSEAUX D'ELEVAGE
Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Elevage
et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR)
et de la Confédération Nationale de l'Elevage (CNE). La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.

Document édité par l'Institut de l'Elevage - 149 rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12 - www.idele.fr
février 2021 - ISSN : 2416-9617 - Référence Idele : 00 20 502 070 - Réalisation : Katia Brulat - Crédit photos : Chambres d'agriculture

Ont contribué à ce dossier :
Vincent Bellet - Institut de l'Elevage - Vincent.bellet@idele.fr
Nathalie Augas - Chambre d'agriculture de la Charente - nathalie.augas@charente.chambagri.fr
Danielle Sennepin - Chambre d'agriculture de la Creuse - danielle.sennepin@creuse.chambagri.fr
Céline Clément - Syndicat ovin des Deux-Sèvres - sdeovin79@gmail.com
Béatrice Griffault - Chambre d'agriculture de la Vienne - beatrice.griffault@vienne.chambagri.fr
Marie-Line Barjou - Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne - ml.barjou@haute-vienne.chambagri.fr
Maurane Beaumont - Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire - maurane.beaumont@pl.chambagri.fr
Laurent Fichet - Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire - laurent.fichet@pl.chambagri.fr
Stéphane Migné - Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire - stephane.migne@pl.chambagri.fr
Alain Gouëdard - Chambre d'agriculture de Bretagne - alain.gouedard@bretagne.chambagri.fr
Jean-François Renaud – Chambre d'Agriculture de l'Indre - jean-francois.renaud@indre.chambagri.fr

INOSYS – RÉSEAUX D'ELEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Elevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et de la Confédération Nationale de l'Elevage (CNE). La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.